

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Travaux intersessions du Comité permanent  
2020-2021

ÉTUDE DU COMMERCE IMPORTANT DE SPECIMENS D'ESPÈCES INSCRITES A L'ANNEXE II :  
MISE À JOUR SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS À L'INTENTION DU COMITÉ PERMANENT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. Sont incluses en annexe du présent document les précisions sur les 77 combinaisons espèces/pays qui figurent actuellement dans le processus d'étude du commerce important impliquant 33 Parties. Sur ce total, 62 concernent la faune et 14 la flore.
3. Aux fins de suivi et de facilitation de l'application de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II*, et des paragraphes appropriés de l'Article IV de la Convention, le Secrétariat devait rédiger un rapport sur la mise en œuvre par les États des aires de répartition des recommandations formulées par le Comité pour les animaux à sa 31<sup>e</sup> session et par le Comité pour les plantes à sa 25<sup>e</sup> session. Ces sessions n'ont pu être organisées comme prévu en juillet 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Un résumé de l'étude du commerce important des espèces de faune et de flore inscrites à l'Annexe II figure dans les documents [AC31 Doc. 13.1](#) et [PC25 doc. 15.1](#), respectivement.

Application des recommandations du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

4. Les 31 cas indiqués dans la troisième colonne du tableau de l'annexe comme « *en cours* » ont fait l'objet de recommandations de la part du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes, et les dates limites pour leur application sont aujourd'hui dépassées. Au jour de la rédaction du présent rapport, pour 21 des cas en question, ou bien le Secrétariat a reçu des informations de la part du pays concerné au sujet de l'application des recommandations de l'étude du commerce important, ou bien un quota a été publié en 2020. Les précisions figurent dans la dernière colonne du tableau. Le Secrétariat procède actuellement à l'évaluation de tous les cas en cours afin de déterminer si les recommandations en question ont bien été appliquées par les États de l'aire de répartition concernés.
5. En application des dispositions du paragraphe 1 k) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18), le Secrétariat consultera également pendant les intersessions les membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, par l'entremise de leurs présidents, pour savoir si les recommandations ont été appliquées.
6. Conformément aux dispositions de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18), le Secrétariat informera ensuite le Comité permanent sur le point de savoir si les recommandations formulées par le Comité pour les animaux ou le Comité pour les plantes, destinées à garantir le respect des dispositions des paragraphes 2 (a), 3 et 6 (a) de l'Article IV sur le commerce des espèces de l'Annexe II sélectionnées, ont bien été appliquées dans l'État de l'aire de répartition concerné. Sur la base du rapport du Secrétariat, le Comité permanent décidera des mesures appropriées. L'évaluation par le Secrétariat de l'application des recommandations du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes pourrait être disponible pour examen par le Comité permanent dès le premier trimestre 2021, s'il en était ainsi décidé.

## Recommandations de suspension du commerce sur la base de l'étude du commerce important

7. Les combinaisons espèces/pays en surbrillance en vert dans le tableau en annexe font actuellement l'objet d'une recommandation de suspension du commerce. Le Secrétariat attirera l'attention du Comité permanent sur les cas au sujet desquels les Parties concernées ont pu engager des mesures visant à satisfaire aux exigences des dispositions des paragraphes 2 (a), 3 ou 6 (a) de l'article IV.
8. Le paragraphe 1 p) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18) charge le Comité permanent, en consultation avec le Secrétariat et le président du Comité pour les animaux ou le président du Comité pour les plantes, d'examiner les recommandations de suspension du commerce mises en place depuis plus de deux ans. Pour ce faire, s'il y a lieu, le Secrétariat préparera pour examen par le Comité permanent un résumé de ces cas et, autant que possible, en consultation avec l'État de l'aire de répartition, évaluera les raisons de l'absence de progrès en la matière et, le cas échéant, proposera des mesures pour y remédier.

## Prochaines étapes

9. Le Secrétariat a écrit à chacune des 33 Parties concernées par le processus d'étude du commerce important, celles qui figurant à l'annexe, pour les inviter à fournir au Secrétariat toutes informations pertinentes avant le 30 novembre 2020 afin qu'elles puissent être examinées en intersessions par le Secrétariat puis par les membres du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes, par le truchement de leur président. Les informations reçues peuvent également aider le Secrétariat à préparer le résumé des cas de suspension à long terme, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 8.

## Études du commerce important à l'échelle nationale [décisions 18.71 à 18.73]

10. Le Secrétariat examine actuellement les recommandations concernant les études du commerce important à l'échelle nationale formulées à l'annexe du document [AC30 Doc. 12.3/PC24 Doc. 13.3](#), ainsi que les ressources nécessaires à la réalisation de ces études. Il examine également l'historique des études de commerce important pour voir quelles Parties et quelles espèces ont été le plus souvent sélectionnées, et les raisons pour lesquelles des cas ont été retirés du processus, plus particulièrement lorsqu'un État de l'aire de répartition a décidé de mettre un terme au commerce sans donner suite aux recommandations du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes.
11. Le Secrétariat juge utile de continuer à rechercher les moyens permettant aux comités et au Secrétariat de mieux coordonner leurs efforts pour aider les Parties à résoudre les difficultés identifiées dans l'évaluation de l'étude du commerce important à l'échelle nationale de façon plus harmonisée et holistique, dans le cadre des mécanismes et procédures CITES existantes. En conséquence, le rapport du Secrétariat préparé au titre de la décision 18.71 sera attentif à la question de savoir si les questions scientifiques et administratives et les recommandations recensées dans le document AC30 Doc. 12.3/PC24 Doc. 13.3 peuvent être intégrées aux actions figurant dans d'autres mécanismes ou programmes CITES, y compris les actions de renforcement des capacités élaborées en application de la décision 18.42, ainsi que celles qui seront à créer au titre de la décision 18.69, *Programme d'aide au respect de la Convention*, ou bien s'il sera nécessaire de créer un nouveau mécanisme permettant d'offrir un soutien ciblé aux Parties au niveau national. Le rapport sera d'abord examiné par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, puis sera mis à disposition avec les recommandations du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes pour examen par le Comité permanent.

**Espèces/pays figurant actuellement dans  
l'Étude du commerce important (en octobre 2020)**

- Les pays sont indiqués dans la première colonne, classés par ordre alphabétique [des noms anglais], avec les espèces pertinentes dans la deuxième colonne.
- Lorsqu'une recommandation de suspension du commerce a été formulée pour une combinaison espèce/pays donnée, celle-ci est en surbrillance en vert et la date de sa validation est indiquée dans la troisième colonne.
- Lorsqu'une information a été communiquée au Secrétariat par le pays, information indiquant une actualisation dans l'application des recommandations du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes ou du Comité permanent, y compris la publication de quotas appliquant ces recommandations, celle-ci figure dans la quatrième colonne.

<b>Pays</b>	<b>Espèces</b>	<b>Date de validation de la recommandation de suspension du commerce (si les cas sont pas en cours)</b>	<b>Information reçue/ Quota publié en 2020</b>
1) Algérie	1) <i>Anguilla anguilla</i>	<i>En cours</i>	Information reçue et quota publié
2) Belize	2) <i>Myrmecophilatibicinis</i>	15 juin 2010	
3) Bénin	3) <i>Pandinus imperator</i>	2 mai 2013	Quota zéro publié
	4) <i>Chamaeleo gracilis</i>	3 février 2016	Quota zéro publié
	5) <i>Chamaeleo senegalensis</i>	3 février 2016	Quota zéro publié
	6) <i>Kinixyshomeana</i>	3 février 2016	Quota zéro publié
4) Cameroun	7) <i>Prunus africana</i>	<i>En cours</i>	
	8) <i>Triocerosquadricornis</i>	15 mars 2016	
	9) <i>Triocerosmontium</i>	20 janvier 2020	
5) Congo	10) <i>Pericopsiselata</i>	<i>En cours</i>	Information reçue. Demande de quota à l'étude.
6) Côte d'Ivoire	11) <i>Pericopsiselata</i>	7 septembre 2012	
7) République démocratique du Congo	12) <i>Poicephalusfuscicollis</i>	9 juillet 2001	
	13) <i>Poicephalusgulielmi</i>	<i>En cours</i>	
	14) <i>Prunus africana</i>	<i>En cours</i>	Quotas publié
	15) <i>Pericopsiselata</i>	<i>En cours</i>	Quotas publié
8) Guinée équatoriale	16) <i>Prunus africana</i>	3 février 2009	
	17) <i>Triocerosfeae</i>	7 septembre 2012	
9) Fidji	18) <i>Plerogyra simplex</i>	3 février 2016	
	19) <i>Plerogyrasinuosa</i>	3 février 2016	
10) Ghana	20) <i>Pandinus imperator</i>	12 août 2014	
	21) <i>Chamaeleo gracilis</i>	3 février 2016	
	22) <i>Chamaeleo senegalensis</i>	3 février 2016	
11) Grenade	23) <i>Strombus gigas</i>	12 mai 2006	
12) Guinée	24) <i>Hippocampusalgoricus</i>	3 février 2016	

Pays	Espèces	Date de validation de la recommandation de suspension du commerce (si les cas sont pas en cours)	Information reçue/ Quota publié en 2020
13) Guyana	25) <i>Amazonafestiva</i>	<i>En cours</i>	Quota zéro publié
	26) <i>Chelonoidisdenticulatus</i>	<i>En cours</i>	Quota zéro publié
	27) <i>Amazonafarinosa</i>	<i>En cours</i>	Quotas publié
	28) <i>Ara ararauna</i>	<i>En cours</i>	Information reçue appuyant le nouveau quota proposé de 760 spécimens vivants
	29) <i>Ara chloropterus</i>	<i>En cours</i>	Quotas publié
14) Haïti	30) <i>Strombus gigas</i>	29 septembre 2003	
15) Inde	31) <i>Pterocarpus santalinus</i>	<i>En cours</i>	Information reçue
16) Indonésie	32) <i>Malayemyssubtrijuga</i>	<i>En cours</i>	Quotas publié
	33) <i>Notochelysplatynota</i>	<i>En cours</i>	Quotas publié
	34) <i>Cuoraamboinensis</i>	<i>En cours</i>	Quotas publié
17) Jordanie	35) <i>Testudo graeca</i>	<i>En cours</i>	
18) République démocratique populaire lao	36) <i>Dendrobiumnobile</i>	3 février 2009	
	37) <i>Macacafascicularis</i>	3 février 2016	Information reçue
19) Madagascar	38) <i>Coracopsis vasa</i>	20 janvier 1995	
	39) <i>Furciferlabordi</i>	20 janvier 1995	
	40) <i>Phelsumaborai</i>	20 janvier 1995	
	41) <i>Phelsumagouldi</i>	20 janvier 1995	
	42) <i>Phelsumahoeschi</i>	20 janvier 1995	
	43) <i>Phelsumua ravenala</i>	20 janvier 1995	
20) Mali	44) <i>Uromastyxdispar</i>	22 août 2008	
	45) <i>Uromastyxgeyeri</i>	<i>En cours</i>	
21) Maroc	46) <i>Anguilla anguilla</i>	<i>En cours</i>	Information reçue et quota publié
22) Mozambique	47) <i>Cycas thouarsii</i>	6 décembre 2006	
	48) <i>Smaugmossambicus</i>	7 septembre 2012	
	49) <i>Cordylustropidosternum</i>	10 août 2001	
	50) <i>Triocerosmelleri</i>	<i>En cours</i>	Quota zéro publié
23) Népal	51) <i>Nardostachysgrandiflora</i>	<i>En cours</i>	Quotas publié
24) Nicaragua	52) <i>Dalbergia retusa</i>	<i>En cours</i>	Information reçue
25) Niger	53) <i>Chamaeleo africanus</i>	7 septembre 2012	
26) Panama	54) <i>Dalbergia retusa</i>	<i>En cours</i>	
27) Paraguay	55) <i>Bulnesiasarmientoi</i>	<i>En cours</i>	Quotas publié
28) Sénégal	56) <i>Hippocampusalgiricus</i>	3 février 2016	
29) Iles Salomon	57) <i>Coruciazebrata</i>	9 juillet 2001	
	58) <i>Ornithopterapriamus</i>	20 janvier 1995	
	59) <i>Ornithopteravictoriae</i>	20 janvier 1995	
	60) <i>Tridacnacrocea</i>	3 février 2016	
	61) <i>Tridacnaderasa</i>	3 février 2016	
	62) <i>Tridacna gigas</i>	3 février 2016	
	63) <i>Tridacna maxima</i>	3 février 2016	
	64) <i>Tridacnasquarrosa</i>	3 février 2016	

Pays	Espèces	Date de validation de la recommandation de suspension du commerce (si les cas sont pas en cours)	Information reçue/ Quota publié en 2020
30) Suriname	65) <i>Amazonafarinosa</i>	<i>En cours</i>	
	66) <i>Ara ararauna</i>	<i>En cours</i>	
	67) <i>Ara chloropterus</i>	<i>En cours</i>	
	68) <i>Chelonoidisdenticulatus</i>		
31) Togo	69) <i>Pandinus imperator</i>	2 mai 2013	Quota zéro publié
	70) <i>Poicephalusfuscicollis</i>	9 juillet 2001	Quota zéro publié
	71) <i>Chamaeleo gracilis</i>	<i>En cours</i>	Quota zéro publié
	72) <i>Kinixyshomeana</i>	<i>En cours</i>	Quota zéro publié
	73) <i>Varanus ornatus</i>	<i>En cours</i>	Pourrait être retiré de la RST si un quota zéro était publié.
32) Tunisie	74) <i>Anguilla anguilla</i>	<i>En cours</i>	Information reçue et quota publié
33) République-Unie de Tanzanie	75) <i>Balearicaregulorum</i>	2 mai 2013	
	76) <i>Kinyongiafischeri</i>	3 février 2016	
	77) <i>Kinyongiatavetana</i>	3 février 2016	